

DÉPARTEMENT DE LA SARTHE  
ARRONDISSEMENT DE MAMERS  
CANTON DE LA FERTÉ-BERNARD  
COMMUNE DE DUNEAU

**COMPTE-RENDU  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
du 8 Avril 2021**  
\* \* \* \* \*

Date de la convocation : 02/04/2021  
Date d'affichage : 02/04/2021

Nombres de Conseillers  
- En exercice : 15  
- présents : 12  
- votants : 13

L'an deux mil vingt et un, le 8 Avril à 20 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en Salle des associations, en séances publiques, sous la présidence de CIRON Joël, Maire

Etaient présents : M. CIRON Joël, Maire, Mmes : AHIER Brigitte, BLOT-ANDRÉ Marianne, CHOPLIN Annie, MARY Annie, PASTEAU Isabelle, SARRY Céline, MM : GANDON Jérôme, PHILIPPOT Sébastien, POUTOIRE Dominique, ROULLEAU Vincent, TIMMERMAN Michel

Absent(s) : M. GUEHO Nicolas  
Excusé(s) ayant donné procuration : M. VALLÉE Jérémy à M. CIRON Joël  
Excusé(s) : Mme LEWIK Clémence  
Secrétaire de séance : M TIMMERMAN Michel

\*\*\*\*\*

**VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2021  
COMMUNE**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

**Vote** le budget primitif 2021 de la commune comme suit :

Dépenses et recettes de fonctionnement	752 441,00 €
Dépenses et recettes d'investissement	378 584,00 €

\*\*\*\*\*

**VOTE DES TAUX DES TAXES COMMUNALES  
ANNEE 2021**

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de voter le taux des taxes foncières, sur les propriétés bâties et non bâties, pour l'année 2021.

Considérant que le taux de la TFB de la Commune en 2020 était de 15,20%,

Considérant que le taux de la TFB du Département en 2020 était de 20,72%,

Considérant que le taux de la TFB proposé pour 2021 est de 35,92%,

Considérant que le taux de la TFNB de la Commune en 2020 était de 29.63%.

Le vote a lieu a bulletin secret.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité des membres présents et représentés,

**Décide** d'augmenter le taux de la Taxe Foncière sur le Bâti de 1% (12 pour et 1 blanc),

**Vote** un taux de TFB de 36,27% pour l'année 2021.

**Décide** de ne pas augmenter le taux de la Taxe Foncière sur le Non Bâti (7 pour ne pas augmenter, 2 pour une augmentation de 0,5% et 4 pour une augmentation de 1%),

**Vote** un taux de TFNB de 29.63% pour l'année 2021.

*Départ de Madame Annie MARY.*

\*\*\*\*\*

### **SUBVENTIONS 2021**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

**Accepte** de verser les subventions suivantes pour l'année 2021 (c/6574) :

ACPG-CATM	200.00 €
Art et création (vitrail)	200.00 €
Atelier loisirs	200.00 €
Comice agricole de Tuffé	130.00 €
Comité des fêtes	200.00 €
Comité des fêtes - feu d'artifice	1 200.00 €
Famille rurale Duneau-Beille-Connerré	200.00 €
Génération mouvement	200.00 €
Les Petites Mains	200.00 €
Randonneurs Dunois	200.00 €
Tean HDM Compétition	200.00 €
<b>Total pour les associations de Duneau</b>	<b>3 130.00 €</b>

Ligue contre le cancer	50.00 €
Restos du cœur	50.00 €
Tennis club de Connerré	80.00 €
Coopérative scolaire de Duneau	450.00 €
MJC Connerré Hand Ball (montant à ajuster)	300.00 €
MJC Connerré Danse	140.00 €
Sarth 72	60.00 €
Société musicale de Connerré	185.00 €
Prévention routière	50.00 €
Amicale des Pompiers de Connerré	185.00 €
Ecole Sainte Anne de Connerré	1 170.00 €
Coopérative scolaire Collège de Connerré	200.00 €

MFR Mouilleron Saint Germain	20.00 €
MFR Beaumont Les Autels	20.00 €
CCI Le Mans	60.00 €
BTP CFA de la Sarthe	20.00 €
RSC Connerré (Rollers)	140.00 €
ADMR La Ferté-Bernard	20.00 €
APF France Handicap	20.00 €
AFM Téléthon	50.00 €
<b>Total pour les autres associations</b>	<b>3 270.00 €</b>

<b>Total des subventions</b>	<b>6 400.00 €</b>
------------------------------	-------------------

\*\*\*\*\*

**VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2021  
LOTISSEMENT DU CHAMP DE LA GRANGE**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

**Vote** le budget primitif 2021 du Lotissement du Champ de la Grange comme suit :

Dépenses et recettes de fonctionnement	409 987,00 €
Dépenses et recettes d'investissement	372 987,00 €

\*\*\*\*\*

**FONDS DE CONCOURS 2020  
VOIRIE**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient de délibérer pour accepter le fonds de concours de l'année 2020 pour les travaux de voirie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

**Accepte** de recevoir le fonds de concours de la Communauté de Communes de l'Huisne Sarthoise proposé dans le thème "Voirie" d'un montant de 3 358,00 € pour la "Réfection de la voirie communale route de la Vallée", d'après la délibération du Conseil de communauté du 14 décembre 2020, pour un montant de travaux de 24 310,00 € HT,

**Valide** le plan de financement prévisionnel suivant :

<u>Recettes</u>		<u>Dépenses</u>	
Fonds de concours	3 358,00 €	Travaux de voirie	24 310,00 €
ADVC Département	3 357,00 €		
Maître d'ouvrage	17 595,00 €		

\*\*\*\*\*

**RIFSEEP  
MODIFICATION DU PLAFOND IFSE DES GROUPES C2 ET C4**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'un régime indemnitaire a été instauré à Duneau pour les agents de la commune par la délibération 2017-10 du 16 mars 2017. Il s'agit du RIFSEEP : régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel. Cette indemnité est composée de deux parties : IFSE (indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise) et CIA (Complément indemnitaire annuel).

Monsieur le Maire rappelle les montants annuels votés de l'IFSE :

Groupe C1	Secrétaire de mairie	4 000 €
Groupe C2	Agent d'accueil	1 000 €
Groupe C3	Agents techniques espaces verts	4 000 €
Groupe C4	Agent technique restauration	1 000 €

Considérant que le plafond retenu pour un temps plein (35h) est de 4 000€, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'augmenter le plafond des groupes C2 et C4 selon le temps de travail des deux postes (20h et 21h30). Il suggère un plafond commun de 2 500€.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

**Décide** d'augmenter le plafond de l'indemnité IFSE des groupes C2 et C4 à 2 500 €.

\*\*\*\*\*

**CONVENTION D'ACCOMPAGNEMENT AVEC LE CAUE  
CHOIX MAITRISE D'OEUVRE  
AMENAGEMENT DU BOURG**

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de poursuivre le travail mené avec le CAUE sur le projet d'aménagement du centre-bourg, en signant désormais une convention d'accompagnement pour le choix d'un maître d'oeuvre, moyennant une contribution financière de 1 000€.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

**Accepte** de signer une convention d'accompagnement avec le CAUE de la Sarthe pour l'organisation de la sélection d'une équipe de maîtrise d'oeuvre en vue de l'aménagement du centre bourg,

**Autorise** Monsieur le Maire à signer cette convention et à régler la somme de 1 000€.

\*\*\*\*\*

**QUESTIONS DIVERSES**

- Mise en place du télétravail au secrétariat de la mairie pour Madame DESCHAMP Elodie et modification de l'ouverture de la mairie.
- Permanence de Monsieur GRELIER le lundi 19 avril à 10h30.
- Date de la commission travaux : mardi 20 avril.

La prochaine réunion du conseil municipal aura lieu le mardi 4 mai 2021 à 20h00.

L'ordre du jour étant épuisé,  
La séance est levée à 23h10,  
Le Maire, Joël CIRON.



A handwritten signature in black ink, consisting of several fluid, overlapping strokes, positioned to the right of the official seal.